

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotation**Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 août 2018 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

18-08-7244**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2018/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 juillet 2018. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 juillet 2018 et des comptes à payer au 8 août 2018. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle communautaire de l'Accueil/ Appel d'offres. (Rés.)
 - 5.2 Liste des biens municipaux à se départir. (Rés.)
 - 5.3 Service de la dette/ Règlement d'emprunt no. 08-218/ Solde de 13 700\$/ Affectation budget 2018. (Rés.)
 - 5.4 Personnel/ Fin d'emploi/ Employé no. 03-0089. (Rés.)
 - 5.5 Personnel/ Employé no. 03-0079/ Mesure disciplinaire. (Rés.)
- 6.0 Sécurité publique :
 - 6.1 Incendie/ Mise à jour de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies/ Ajout de la Municipalité de Les Bergeronnes. (Rés.)
- 7.0 Hygiène du milieu :
 - 7.1 Mise aux normes eau potable/ Raccordement puits no. 3 et du réservoir/ Mandat pour travaux d'électricité/ Soumission retenue. (Rés.)
- 08.0 Aménagement et urbanisme :
 - 8.1 Comité consultatif d'urbanisme/ Nomination d'un représentant de la population. (Rés.)
- 09.0 Transport :
 - 9.1 Rétrocession de la rue Principale/ Gestion de la rue Principale/ Lettre du ministre des Transports monsieur André Fortin. (Info)
- 10.0 Loisirs et culture :
 - 10.1 Marina/ Aventure Otis Inc./ Entente de partenariat. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 10.2 Restaurant Capitainerie/ Demande remboursement mois de mai 2018. (Rés.)
- 10.3 Utilisation internet de la bibliothèque/ Yves Jean. (Rés.)
- 11.0 Demande d'appui financier :
 - 11.1 Monuments Fabrique Ste-Anne-de-Portneuf. (Rés.)
- 12.0 Correspondance.
- 13.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 14.0 Période de questions.
- 15.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-8245

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2018 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2018

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2018.

18-08-7246

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2018 ET DES COMPTES À PAYER AU 8 AOÛT 2018/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 8 août 2018 qui totalise un montant de 17 302.62\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 juillet 2018 qui totalise un montant de 135 490.29\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info


RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Juillet

 12 : Rencontre Comité entente intermunicipale incendie

 24 : Assemblée générale annuelle du Comité Jeunesse de Ste-Anne-de-Portneuf

Août

 6 : Caucus du Conseil

 8 : Séance ordinaire

18-08-7247

GESTION/ CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ACCUEIL/ APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager actuellement en vigueur prends fin le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 936 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) stipule que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'aux moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, un contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de lancer une procédure d'appel d'offres pour trouver l'adjudicataire en charge de l'exécution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité à lancer la procédure d'appel d'offres sur le SEAO le ou vers le 15 août 2018 afin de trouver le prochain entrepreneur chargé de l'entretien ménager de l'édifice municipal et de la salle communautaire de l'Accueil et de déléguer à la direction générale la responsabilité de ce dossier.

QUE l'appel d'offres devra prévoir un délai de réception des soumissions minimum de quinze (15) jours après sa publication tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7248

GESTION/ LISTE DES BIENS MUNICIPAUX À SE DEPARTIR

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la liste des biens à disposer datée du 23 juillet 2018 soumise par le directeur général au conseil municipal le 6 août 2018 soit acceptée.

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à transporter lesdits biens municipaux à l'Écocentre de Portneuf-sur-Mer ou chez Récupération Brisson pour la ferraille.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7249

GESTION/ SERVICE DE LA DETTE/ RÈGLEMENT NO. 08-218/ SOLDE DE 13 700\$/ AFFECTATION BUDGET 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informé par la Direction générale du financement et de la gestion de la dette du MAMOT qu'un montant de 13 700\$ était à refinancer le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT ne gère pas les financements de moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu des crédits budgétaires s'élevant de 13 200\$ à même son budget de 2018 pour le paiement d'une nouvelle dette qui ne sera pas financée dans l'année financière en cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'utiliser ces crédits budgétaires pour absorber le refinancement à échéance le 16 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à payer le refinancement de 13 700\$ du règlement no. 08-218 venant à échéance le 16 juillet 2018, à même le budget d'opération de l'année financière 2018 en affectant le montant initialement prévu pour un autre financement qui n'aura pas lieu.

QUE les 500\$ manquants proviennent du numéro de grand livre 02 92100 840.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7250

GESTION/ PERSONNEL/ FIN D'EMPLOI/ EMPLOYÉ NO. 03-0089

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 03-0089 a été mis à pied pour manque de travail en date du 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pour des motifs administratifs et de bonne gestion financière, a décidé de confier à contrat à une firme spécialisé les travaux antérieurement effectués par cet employé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal mette fin définitivement au lien d'emploi de l'employé no. 03-0089 et à cette fin, qu'un avis de cessation d'emploi lui soit acheminé au



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

motif de manque de travail pour des fins administratives et de saine gestion financière;
QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe avise l'employé en question et lui fasse parvenir un relevé d'emploi en bonne et due forme faisant état de la fin de son lien d'emploi pour les motifs ci-haut exposés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

GESTION/ PERSONNEL/ EMPLOYE NO. 03-0079/ MESURE DISCIPLINAIRE

Remis à une séance ultérieure.

18-08-7251

SÉCURITÉ PUBLIQUE/ INCENDIE/ MISE À JOUR DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES/ AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE LES BERGERONNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est déjà partie à une entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies à laquelle les Municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive et Les Escoumins ont délégué leur compétence à la Ville de Forestville en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Les Bergeronnes a manifesté l'intérêt d'adhérer à cette entente et que toutes les municipalités, à la suite d'une réunion du comité intermunicipal, acceptent l'adhésion de la Municipalité de Les Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE du même coup, les municipalités ont jugé bon de mettre à jour le libellé de cette entente afin d'assurer une meilleure efficacité de la gestion de ce service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Gontran Tremblay et le directeur général et secrétaire-trésorier Simon Thériault à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle version de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies qui tient compte notamment de l'adhésion de la Municipalité de Les Bergeronnes et dont un exemplaire est versé aux archives de la Municipalité.

QUE la durée de l'entente demeure celle actuellement en vigueur c'est-à-dire qu'elle prenne fin en 2024.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7252

HYGIÈNE DU MILIEU/ MISE AUX NORMES EAU POTABLE/ RACCORDEMENT PUIXS NO. 3 ET DU RÉSERVOIR/ MANDAT POUR TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ/ SOUMISSION RETENUE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de raccordement électrique du puits no. 3 au poste principal doivent être réalisés;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un dispositif de télécommunication doit être installé dans le réservoir d'eau potable de la Municipalité pour informer du niveau dudit réservoir;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DCCOM a fait parvenir une offre de services datée du 6 août 2018 dans laquelle elle propose d'élaborer et concevoir un plan d'automatisation et de gestion des données de pompage et de niveaux d'eau souterraine provenant du puits no. 3 et la gestion du niveau du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette offre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de l'entreprise DCCOM datée du 6 août 2018 au montant de 21 500\$ taxes en sus pour l'automatisation et la gestion des données de pompage et de niveaux d'eau souterraine pour le puits no. 3 et la gestion du niveau du réservoir d'eau potable soit acceptée;

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2014-2018 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont les travaux au puits no. 3, prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7253

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ COMITE CONSULTATIF D'URBANISME/ NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA POPULATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-02-7122, nommant deux représentants de la population sur le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel appel de candidature a eu lieu entre le 16 et le 30 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer un représentant de la population sur le Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Michel Fournier à titre de représentants de la population au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

QUE le mandat de monsieur Michel Fournier soit d'une durée d'un (1) an.

QU'un nouvel appel de candidature soit lancé avant la fin de l'année 2018.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

TRANSPORT/ RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE/ GESTION DE LA RUE PRINCIPALE/ LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS MONSIEUR ANDRÉ FORTIN

Le maire informe les contribuables présents que la Municipalité a pris connaissance d'une lettre transmise le 12 juillet 2018 de la part du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports monsieur André Fortin. La lettre informe la Municipalité qu'en vertu de l'indice de vitalité économique de Portneuf-sur-Mer qui se situe au cinquième quintile, la gestion de la rue Principale demeurera sous la responsabilité du MTMDET jusqu'à ce que Portneuf-sur-Mer améliore son indice de vitalité économique.

18-08-7254

LOISIRS ET CULTURE/ MARINA/ AVENTURE OTIS INC./ ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de nouveaux pontons et a ainsi relancé la marina de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité ne possède pas toute l'expertise nécessaire pour la gestion quotidienne des plaisanciers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'agent de développement à développer une entente de partenariat avec Aventure Otis Inc. afin de gérer le quotidien de la marina (fourniture de services, espaces pour les plaisanciers, accompagnement dans l'embouchure de la rivière Portneuf).

QUE le préposé à l'accueil et l'entretien du camping de même que la superviseure aux installations touristiques assistent à un transfert d'information progressive de la part du propriétaire d'Aventure Otis Inc.

ADOPTÉ.

Gontran TRÉMBLAY, maire

18-08-8255

LOISIRS ET CULTURE/ RESTAURANT CAPITAINERIE/ DEMANDE REMBOURSEMENT MOIS DE MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE la locataire de la marina a adressé une lettre datée du 10 juin 2018 à l'attention du directeur général manifestant leur insatisfaction suite à la facturation de la totalité de la mensualité du loyer de mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis l'établissement à la disposition de la locataire de la marina le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont débuté les étapes de préparation de l'établissement en simultanément avec les employés de la Municipalité le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de donner suite à la lettre d'insatisfaction de la locataire en remboursant 50% du mois de mai 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la mensualité du loyer de mai 2018 établit à 500\$ soit remboursée à 50% par la Municipalité à la suite de l'occupation par la locataire pendant la moitié du mois en question.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7256

LOISIRS ET CULTURE/ UTILISATION INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE/ YVES JEAN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Jean et madame Christine Valois ont demandé au maire la possibilité d'utiliser la Bibliothèque Jean-Marie-Delaunay en dehors des heures d'ouverture de celle-ci pour leurs travaux de recherche ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser l'utilisation de la bibliothèque après consultation avec le comité responsable de la bibliothèque.

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Yves Jean puisse utiliser internet à même les locaux de la Bibliothèque Jean-Marie-Delaunay ou de la Salle multifonctionnelle de l'édifice municipal en dehors des heures d'ouverture du bâtiment.

QU'une communication soit transmise à monsieur Jean et madame Valois les informant de la procédure à suivre pour accéder à la Bibliothèque Jean-Marie-Delaunay.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

18-08-7257

DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ MONUMENTS FABRIQUE STE-ANNE-DE- PORTNEUF

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande d'aide financière pour la réfection des monuments soit refusée;

QUE la Fabrique Ste-Anne-de-Portneuf soit avisée que la Municipalité investit 1 000\$ en 2018 pour la réfection du monument du premier maire nommé de Portneuf-sur-Mer monsieur Léandre Bouchard.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER










No de résolution
ou annotation

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h44 pour se terminer à 20h.

Sujets :

-  Nettoyage autour du Chalet des sports
-  Nettoyage intérieur du Chalet des sports en prévision de la peinture : pourquoi ne pas voir attendu la fin de jour (mauvaises odeurs avec de jeunes enfants)
-  Demande de l'échéancier pour la production du registre des inspections
-  Demande d'information à propos du rôle du représentant de la population au sein du CCU
-  État du village : parcs mal entretenus, portions d'asphalte pas encore faits
-  Dangerosité trous rue des Sources
-  État du parc de la Famille : fanions manquants pas remplacés
-  Demande à qui appartient le parc Jean-Maurice Martel et constat du mauvais entretien de ce dernier
-  Mauvais entretien secteur nouvelle clôture aménagée puits : pas nettoyé des débris, clôture pas réparée

18-08-7258

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Annie Morin
Secrétaire-trésorière adjointe